

A person wearing a full-body white protective suit, a respirator mask, and gloves is using a spray gun to apply a substance to a large, dark, rectangular object hanging from a chain in an industrial setting. The background shows a factory floor with various equipment and large windows.

Sstun⁺

2015, UNE ANNÉE DANS L'ACTION
RAPPORT D'ACTIVITÉ

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

La gouvernance de l'association est assurée par un conseil d'administration employeurs-salariés (10 membres pour chaque collège) dont est issu un bureau. Une commission de contrôle, également paritaire, est consultée sur l'organisation et le fonctionnement du Service. Le SSTRN invite chaque année au mois de juin l'ensemble de ses adhérents à une assemblée générale qui doit se prononcer sur l'approbation des rapports et statuer sur les résolutions soumises par le conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

Le conseil d'administration est paritaire :

- » 10 membres élus, chefs d'entreprises adhérentes, dont le président.
- » 10 membres salariés d'entreprises adhérentes, désignés par les syndicats, dont le trésorier.

Membres élus du collège employeurs :

- » Véronique ALLAIS
SAS LEGADIS - MASASINS U
- » Nicolas BODET
AIRTEM
- » Sylvie BRANGEON LE BASTARD
CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PDL
- » Pascal GOUHIER
SARL COPAGEX
- » Henry KERLOCH
ITEA
- » Philippe PINSAULT
QUO VADIS
- » Michaël SCHLACHTER
TRISTONE
- » Dominique TESSIER
WINCKERS SYSOCO
- » poste vacant
- » poste vacant

Membres désignés du collège salariés :

- » Sébastien ALIX
CREDIRECT FINANCES - CFTC
- » Christian BALID
NOV BLM - CGT
- » Sylvain BLANCHOT
CREDIRECT FINANCES - CFTC
- » Mathieu CORNILLAUD
MACIF SAINTE-LUCE - CGT FO
- » François RAIMBAULT
HARMONIE MUTUELLE - CFDT
- » Régis GREFFION
UGE CAM - CFDT
- » Patrice GUYON
CRÉDIT MUTUEL - CFE CGC
- » Philippe LATOMBE
CRÉDIT AGRICOLE - CFE CGC
- » Thierry MARTIN
UL CGT FO NANTES
- » Brigitte ROQUET
CGT CHEMINOTS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *

- » Nicolas BODETprésident
- » Pascal GOUHIER 1^{er} vice-président
- » Sébastien ALIX..... 2^e vice-président
- » Philippe LATOMBE..... trésorier
- » Véronique ALLAIS secrétaire
- » Brigitte ROQUET secrétaire adj.

COMMISSION DE CONTRÔLE *

Contrôle social des ayants droit, la commission se réunit pour être consultée sur l'organisation et le fonctionnement du Service. Son président est choisi parmi les représentants des salariés, son secrétaire parmi les représentants des employeurs.

Membres représentants des salariés :

- » Sébastien ALIX
UNION DÉPARTEMENTAL CFTC
- » Michèle BARDOUIL
CFDT - IFREMER
- » Régine BAZIN
CFTC 44 - MANPOWER
- » Marie-Bernadette GRIMAULT
CFDT - HÔTEL ALLIANCE THALASSO
- » Luc GUILLARD
CGT FO - STÉ NANTAISE DE GALVANISATION
- » Patrice GUYON
CRÉDIT MUTUEL - CFE CGC
- » Maryline LUCAS
CFE-CGC - UBF
- » Thierry MARTIN
UNION DÉPARTEMENTALE CGT FO
- » Philippe RUIZ, président
CFDT CPAM NANTES

Membres représentants des employeurs :

- » Nicolas BODET, secrétaire
AIRTEM
- » Philippe CABON
RESO FRANCE
- » Christian CERDAN
GROUPE LOGISNEUF
- » Armelle MARECHAU
UPA 44
- » poste vacant

Les délégués des médecins du travail (un par secteur, dans la limite de quatre médecins du travail) assistent aux conseils d'administration. Ils ont une voix consultative lorsque l'ordre du jour comporte des points concernant le fonctionnement ou l'organisation de l'activité médicale.

* composition au 30 avril 2015.



L'accueil du nouveau centre de Sainte-Luce-sur-Loire.

SOMMAIRE

Les instances décisionnelles	2
Accompagner les adhérents.....	3
Améliorer le service rendu	3
La structure des adhérents.....	4
Les salariés du SSTRN.....	5
Le suivi individuel des salariés	6
Infirmier santé travail : métier en développement.....	8
L'activité de prévention.....	9
Service social & maintien dans l'emploi	12
Ateliers & formations : une offre améliorée.....	13
Développer l'information de prévention	15
Des centres rénovés pour un meilleur service.....	16
Des moyens humains dynamisés	17
Les événements marquants	18
Le bilan financier	21
Le compte de résultat.....	22
L'analyse du bilan	23

Directeur général : **Karim BADI**
 Directeur de la filière supports : **Serge-Eric BERTUCAT**
 Médecin coordonnateur : **Dr Françoise DUCROT**
 Coordinatrice infirmiers : **Ketty MAILLARD**
 Coordinateur technique : **Grégoire TARDY**

Réalisation : **Eric PAYEN DE LA GARANDERIE**
 Responsable Communication & Information

ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS

Pour le SSTRN, l'année 2015 aura été une année charnière, où les prémices d'une nouvelle réglementation pour demain sont apparues à l'été dans la sphère politique avec la loi Rebsamen et l'annonce d'une probable future loi travail. Avec, aussi, la publication en toute fin d'année du troisième Plan santé travail qui poursuit l'action engagée par les deux premiers plans et marque une volonté politique majeure de favoriser et développer la prévention primaire pour sortir de la logique depuis longtemps admise de la réparation. Une réforme attendue par les services de santé au travail pour répondre à la diminution du temps médical qui handicape durablement la réalisation de leurs missions.

Dans ce cadre évolutif, le SSTRN poursuit sa transformation et sa rénovation pour toujours mieux servir ses adhérents et mieux les accompagner dans leur démarche d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

Association créée en 1942 par un groupement d'entreprises du bassin nantais, le SSTRN est aujourd'hui encore le reflet de l'engagement des employeurs pour la santé et le bien-être de leurs salariés. Nos équipes œuvrent pour cela, à la demande des premiers pour le bénéfice des seconds.

Nicolas Bodet
président de l'association

AMÉLIORER LE SERVICE RENDU

Le travail de fond engagé depuis 2012 pour réinventer et restructurer le SSTRN se poursuit à un rythme élevé et nos salariés ont vécu une année très dense. Chaque jour, nos professionnels sont mobilisés pour répondre aux attentes de nos adhérents, assurer le suivi médical de leurs salariés et leur proposer des actions de prévention dans leur entreprise ou dans nos centres. Chaque jour, ils assurent l'important déploiement des centres nouveaux ou rénovés, conduisent les nombreux projets de développement et travaillent à l'harmonisation et l'amélioration des pratiques. Tout cela dans l'optique de pérenniser et améliorer le service que nous rendons à nos adhérents et leurs salariés.

L'année 2015 restera également comme une année importante pour le SSTRN avec la mise en œuvre, engagée depuis trois ans, de l'équipe de coordination de la filière prévention et du management intermédiaire de la filière supports. Parallèlement, la réflexion en vue de l'élaboration du projet de l'association pour les années 2017-2021 a été lancée.

Ces moments de construction et de réinvention sont passionnants, surtout placés au service d'une matière humaine telle que la santé et le bien-être de tous.

Karim Badi
directeur général



21 329
ENTREPRISES

79%
TPE DE MOINS
DE 10 SALARIÉS

1 829
NOUVELLES
ADHÉSIONS

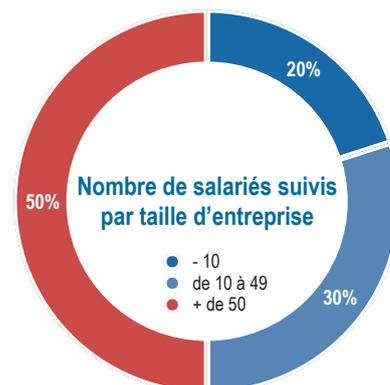
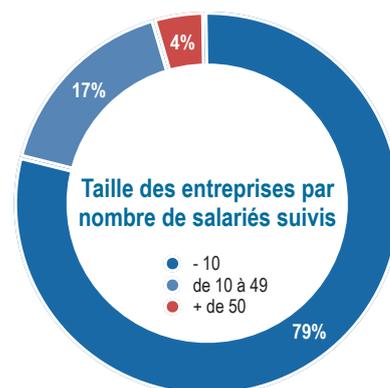
1 290
RADIATIONS
D'ENTREPRISES

> Fin 2015, le SSTRN comptait 21 329 adhérents, un chiffre globalement stable par rapport à 2014 (21 173).

> Le point de départ de l'histoire des services de santé au travail interentreprises est la mutualisation des moyens et des outils pour assurer la mission de suivi individuel des salariés et d'accompagnement des employeurs dans leur démarche de prévention, en particulier ceux des petites entreprises. Collant à cette réalité, la structure des adhérents du SSTRN montre une forte dominance des TPE employant moins de 10 salariés, celles-ci représentant 79% des établissements suivis. Cette part de petites entreprises grimpe même à 96% si on considère l'ensemble des PME de moins de 50 salariés. C'est-à-dire toutes celles qui n'ont pas de CHSCT ou de CE. Cette répartition correspond à celle du tissu économique du département.

> L'effectif de salariés à suivre est inversement proportionnel à celui des entreprises adhérentes : les 79% de petites entreprises représentent environ 20% des salariés suivis quand 21% des entreprises moyennes et grandes fournissent 80% des salariés.

> Le nombre de nouvelles adhésions, 1829 en 2015, est relativement stable chaque année.



L'EFFECTIF GLOBAL DU SERVICE

> Fin 2015, 291 professionnels travaillent au quotidien pour mener à bien leur mission de préservation de la santé au travail des salariés et répondre au besoin des adhérents du SSTRN. Ces 291 personnes se répartissent en 268 CDI, 18 CDD et intérimaires, et 3 internes en médecine du travail. Ces chiffres, qui s'entendent en nombre de personnes physiques, correspondent à 265,33 ETP* au total, dont 248,47 ETP pour les contrats CDI.

FILIÈRE PRÉVENTION : RENFORCEMENT DU PILOTAGE ET DES MÉTIERS

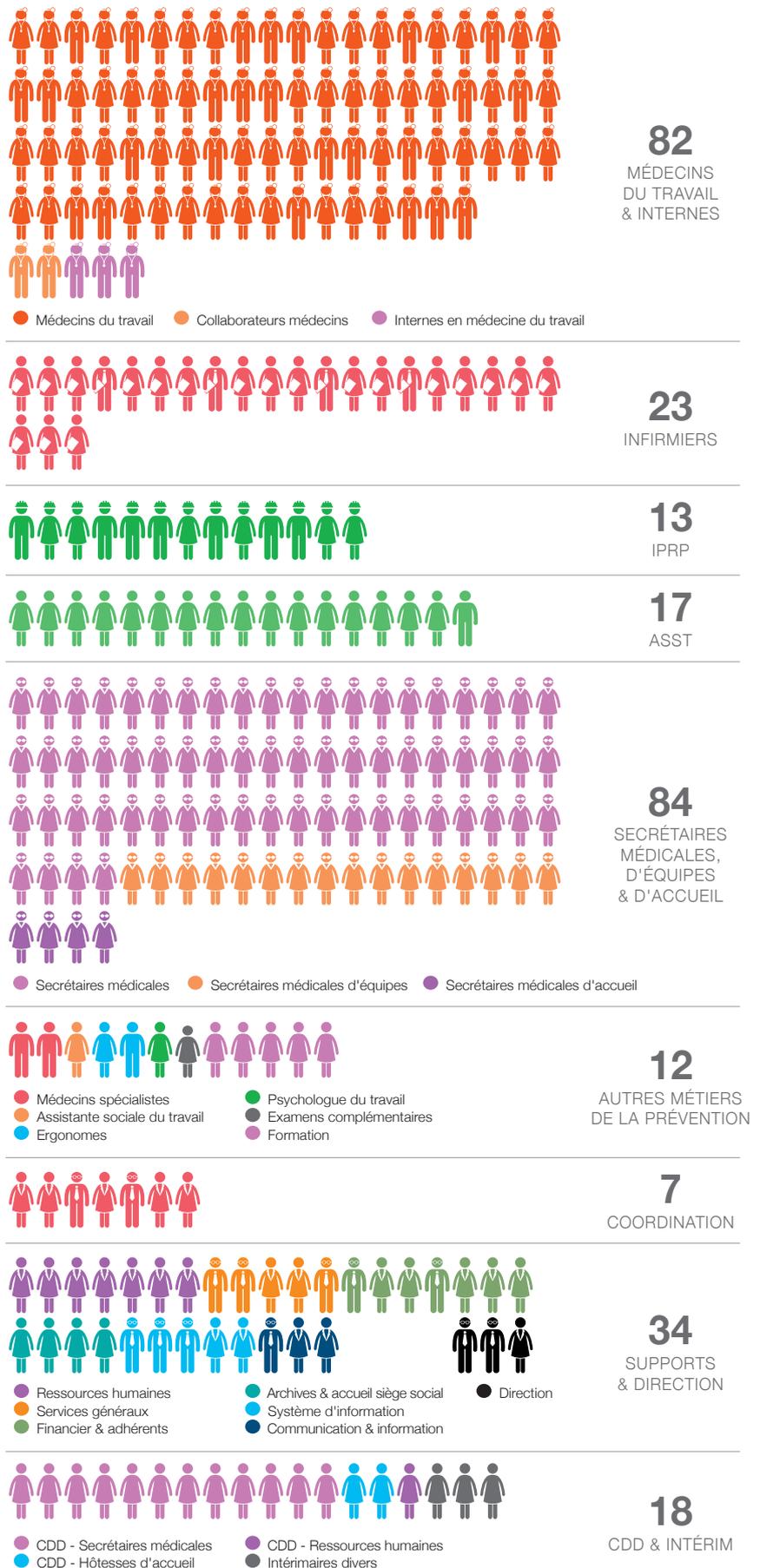
> L'équipe de coordination, management intermédiaire pour piloter l'action de la filière prévention, créée en 2014, a été complétée cette année d'un médecin coordonnateur, d'une coordinatrice infirmiers et d'une coordinatrice secrétaires, assistée d'un coordinateur adjoint. Avec le coordinateur technique, qui pilote les IPRP, les ASST et les formatrices, ils forment une équipe qui coordonne l'action de l'ensemble de la filière. Plusieurs recrutements ont été conduits cette année pour compléter les équipes créées et un travail important a été mené pour assurer le recrutement de nouveaux médecins du travail (lire page 17).

L'EFFECTIF DE LA FILIÈRE SUPPORTS

> L'effectif global de la filière supports est resté assez stable en 2015, affichant un ratio supports/prévention de 12,7% (pour 19,7% pour l'ensemble du secteur selon les chiffres 2013 du CISME).

> Deux recrutements ont été réalisés dans l'équipe du service ressources humaines (une assistante RH et une gestionnaire paie) afin de renforcer l'équipe et poursuivre le développement de l'action de ce service, notamment dans la gestion des nombreux recrutements. Une juriste responsable des relations sociales a été recrutée à l'automne, dont la mission est également de conseiller les médecins du travail. Le secteur informatique a été renforcé par l'embauche d'un responsable digital, plus particulièrement en charge de l'infrastructure et de la réflexion sur l'évolution des systèmes matériels et logiciels.

* ETP : équivalent temps plein



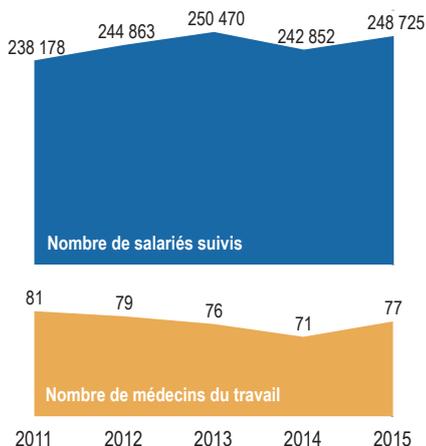
LE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS



LE NOMBRE DE SALARIÉS À SUIVRE DE NOUVEAU À LA HAUSSE

> L'effectif total de salariés suivis par le SS-TRN était de 248 725 salariés, en hausse après une année 2014 de baisse. En tendance pluriannuelle, l'effectif à suivre est à la hausse depuis 2008. Parmi ces salariés suivis, 10 939 sont des travailleurs intérimaires, pour qui le SSTRN possède un agrément spécifique.

Évolution des effectifs de salariés suivis par le SSTRN

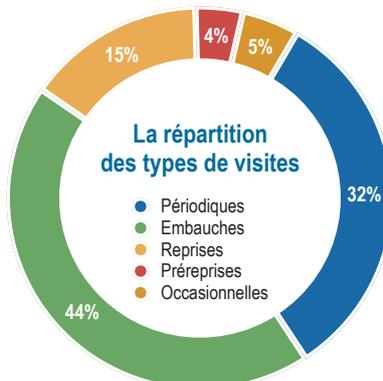


> Parallèlement, après une année de baisse due au départ de plusieurs médecins du travail, le SSTRN voit le temps médical réaugmenter grâce au recrutement de plusieurs médecins du travail en milieu et fin d'année (lire page 17). Ainsi, fin 2015, ce sont 77 médecins du travail qui officient,

contre 71 fin 2014, dont 62% exercent en équipes santé travail. Cet effort particulier permettra de limiter en 2016 la diminution du temps médical, nationale et inéluctable, qui se poursuit depuis 2006.

LES VISITES MÉDICALES ET LES ENTRETIENS INFIRMIERS

> En 2015, les médecins du travail ont réalisé 119 121 visites médicales. La baisse constatée par rapport à 2014 (127 517 visites) s'explique par la diminution de temps médical, seulement compensée en fin d'année par le recrutement des nouveaux médecins, et par l'augmentation des visites apériodiques, qui demandent plus de temps.



> Parmi ces visites médicales, 31% sont des visites périodiques, c'est-à-dire inscrites dans le suivi périodique des salariés, en alternance avec les entretiens infirmiers. Ces derniers (27 846 réalisés) sont en aug-

mentation depuis 2014 (+44%) grâce au recrutement de six infirmiers pour compléter les équipes santé travail.

> Les autres (69%), sont des visites dites apériodiques : visites d'embauche (51 151), de reprise ou pré-reprise (21 123) ou visites occasionnelles (8 458) à la demande de l'employeur ou du salarié.

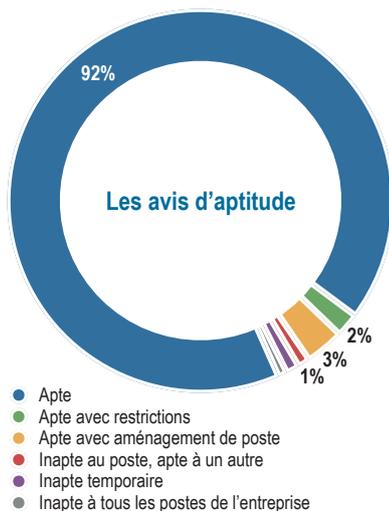
LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

> Décidée en 2012 avec le plan de redéfinition des centres, le sectorisation des examens complémentaires est effective et ces examens sont désormais réalisés par les secrétaires médicales d'équipes dans chaque centre. Cette nouvelle organisation permet une réponse plus rapide à la demande d'examen par un médecin du travail ou un infirmier et évite au salarié concerné un déplacement supplémentaire. Ainsi, tous les centres rénovés sont maintenant équipés d'une cabine audio et le matériel de visiotest a été entièrement renouvelé. Des examens particuliers (ECG, biologie, EFR, audiométrie, nasofibroscopie...) sont toujours réalisés dans les entreprises par la responsable du service pour notre cardiologue et notre pneumologue, et une convention se poursuit avec le CHU.

> En 2015, 75 686 examens complémentaires ont été réalisés, incluant les visiotests effectués par les secrétaires médicales.

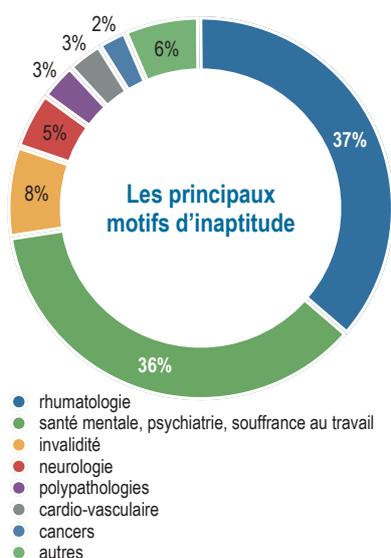
LES AVIS D'APTITUDE TOUJOURS PLUS NOMBREUX

> Comme chaque année, la proportion d'aptitudes au poste prononcées à la suite des visites médicales est très forte, avec 92% en 2015 contre 88% en 2014. Parmi les avis d'aptitude, on note une progression des avis "aptitude avec aménagement de poste" (+ 11%) ou "inaptitude au poste mais apte à un autre poste" (+ 19%).



> Cette année comme les précédentes, les principales pathologies sources d'avis d'inaptitude restent les pathologies de la rhumatologie, notamment celles liées aux

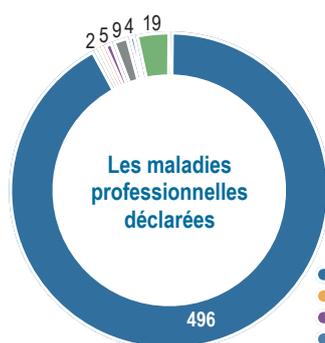
troubles musculo-squelettiques. Les pathologies de la santé mentale, de la psychiatrie et de la souffrance au travail sont en forte progression, à 36% en 2015 contre 15% en 2014. Cette importance des risques psychosociaux au travail est en phase avec le ressenti exprimé par les médecins du travail depuis plusieurs années dans leurs rapports d'activité, qui indique une montée du sentiment de souffrance au travail.



LES MALADIES PROFESSIONNELLES ET MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

> En 2015, 539 maladies professionnelles ont été déclarées, nombre similaire à celui de 2014, après une baisse en 2013 (670 maladies). Il s'agit très majoritairement de pathologies de l'appareil moteur et des articulations, en lien avec la prédominance constatée des troubles musculo-squelettiques.

> Les maladies liées aux risques psychosociaux, notamment le burnout, ne sont pas encore inscrites dans le tableau des maladies professionnelles. On les retrouve dans les statistiques des maladies à caractère professionnel (153 déclarations en 2015).



ciaux, notamment le burnout, ne sont pas encore inscrites dans le tableau des maladies professionnelles. On les retrouve dans les statistiques des maladies à caractère professionnel (153 déclarations en 2015).



248 725
SALARIÉS
SUIVIS

119 121
VISITES
MÉDICALES

37 339
VISITES
PÉRIODIQUES

27 846
ENTRETIENS
INFIRMIERS

75 686
EXAMENS
COMPLÉMENTAIRES
RÉALISÉS

804
VACCINATIONS

539
MALADIES
PROFESSIONNELLES
DÉCLARÉES

86%
MALADIES LIÉES
AUX AFFECTIONS
PÉRI-ARTICULAIRES

153
MALADIES
À CARACTÈRE
PROFESSIONNEL
DÉCLARÉES



Le deuxième plan santé au travail portant sur les années 2010-2014 s'orientait vers une politique de prévention et d'anticipation des risques professionnels. Il voulait notamment renforcer la prévention dans les entreprises de moins de 20 salariés. Il a été accompagné par la réforme de juillet 2011, qui a introduit la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail et conduit à la création des équipes santé travail regroupant des compétences diverses. Cette réforme a considérablement renforcé le rôle de l'infirmier santé travail en le positionnant en assistance du médecin du travail dans le suivi individuel des salariés, notamment par la création des entretiens infirmiers pour le suivi périodique.

UN EXERCICE ENCADRÉ

Les infirmiers santé travail sont des professionnels expérimentés, titulaires d'un DIUST (diplôme inter-universitaire de santé au travail), d'une licence professionnelle en santé au travail ou forts de plusieurs années d'expérience en entreprise. Ils sont inscrits au Conseil de l'Ordre des infirmiers et sont soumis, au même titre que les médecins du travail, au respect total du secret médi-

cal et professionnel. Ils agissent selon des protocoles définis par ces derniers pour l'ensemble de leur activité et en réfèrent aux médecins du travail pour les situations dépassant leur cadre de compétence. Défini par le Code du travail et le Code de santé publique, le cadre d'exercice et le rôle des infirmiers en matière de prévention ont été renforcés, notamment par des missions confiées par les médecins du travail. Des missions qui s'inscrivent dans la collaboration avec les autres membres des équipes santé travail pluridisciplinaires.

LE SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

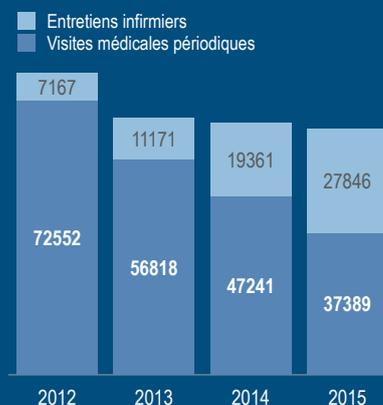
Les infirmiers santé travail participent au suivi de santé individuel des salariés, en assurant des entretiens infirmiers en alternance avec les visites médicales et en réalisant des examens biométriques et des examens complémentaires. Ces entretiens sont protocolisés par les médecins et leur rythme est défini dans l'agrément du SSTRN. Ils réalisent également des fiches d'entreprises et des études de postes, en identifiant les risques inhérents à l'activité collective ou individuelle dans les entreprises. Ils participent aux actions en milieu de travail et au

recueil d'informations pour la veille sanitaire et épidémiologique et ont à ce titre contribué à 332 fiches pour le réseau EVREST.

ACTIVITÉ EN HAUSSE EN 2015

En 2015, six infirmiers santé travail ont été recrutés pour accompagner le déploiement des équipes. Le temps infirmier qui s'accroît permet ainsi de compenser en partie la diminution du temps médical. Avec 27 846 entretiens infirmiers, proposés tous les deux ans et en alternance avec les visites médicales, le nombre d'actes réalisés dans le suivi périodique des salariés est resté quasiment stable par rapport à 2014.

Visites médicales périodiques et entretiens infirmiers



Les infirmiers ont également participé à 218 CHSCT d'entreprises, mené sur le terrain 169 études de postes et réalisé (ou participé à) 348 fiches d'entreprises.





Lors d'une visite d'entreprise, conseils sur les gestes et postures à adopter.

daction des fiches réalisées par les ASST, les IPRP et les infirmiers.

LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

> La psychologue du travail exerce une mission transversale. Elle répond aux demandes des médecins du travail et participe à l'action de la cellule maintien dans l'emploi.

> Elle a répondu cette année à 57 demandes d'intervention des médecins du travail, ce qui a conduit à la réalisation de 87 actions : 57 actions de conseil et d'accompagnement auprès des directions des entreprises (élaboration collégial d'un cahier des charges en vue de la réalisation d'un diagnostic RPS par un cabinet spécialisé, accompagnement dans la mise en place d'un plan de prévention), 15 actions de sensibilisation auprès de CHSCT et de managers, et 15 diagnostics courts. Ces derniers s'inscrivent dans une démarche collective avec l'entreprise concernée, lui permettant de mettre en place directement un plan d'action grâce à l'identification des facteurs de risque.

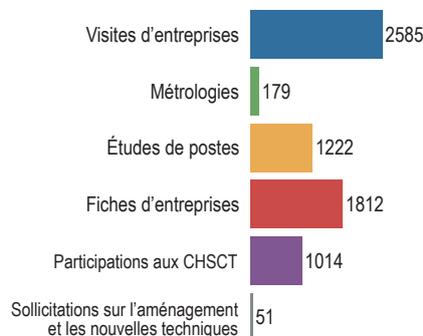
LES ACTIONS DES MÉDECINS EN MILIEU DE TRAVAIL

> Si les médecins du travail assurent en premier lieu le suivi individuel des salariés, un tiers de leur mission consiste en des actions en milieu de travail : visites d'entreprises, études de postes, conseils et sensibilisations. Ils sont également membres de droit des CHSCT des entreprises suivies et participent à ce titre à ces réunions importantes de la vie des établissements.

> Les deux médecins du travail d'une équipe santé travail du SSTRN animent et coordonnent l'activité des métiers qui la composent. Ils construisent donc avec les membres des équipes des actions collectives de sensibilisation à destination des entreprises de leur secteur, en s'attachant à répondre au mieux à leurs spécificités. Ainsi, un travail particulier est-il par exemple mené par les équipes du centre

de Pornic pour répondre aux particularités de l'embauche de travailleurs saisonniers pendant la période estivale, ou un support d'information spécifique sur la fatigue visuelle conçu par le centre de Nantes Est Malakoff en réponse au besoin d'un métier.

Les interventions des médecins en milieu de travail



> Réalisant lui-même des fiches d'entreprises, le médecin du travail valide la ré-



ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL : LE DÉPLOIEMENT SE POURSUIT

Le plan de déploiement d'équipes santé travail pluridisciplinaires, lancé en réponse à la loi de juillet 2011 et ses décrets d'application de janvier 2012, prévoyait 30 équipes à l'horizon de fin 2016 et 26 à fin 2015. À cette date, 24 étaient réellement en activité. Deux équipes ont en effet dû être dissoutes et seront recomposées en 2016.

Avec la mise en service des nouveaux centres en début d'année, ce sont donc quatre nouvelles équipes santé travail qui ont été créées, associées au recrutement des professionnels pour les compléter : deux équipes sur le centre de Pornic, une équipe sur le centre de Sainte-Luce-sur-Loire et une équipe sur le centre de Nantes Est Malakoff.



L'ACTIVITÉ DE PRÉVENTION

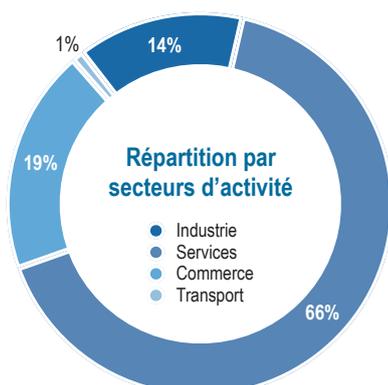
> Sur l'ensemble de ces actions, 380 personnes ont été sensibilisées aux risques psychosociaux en entreprise.

> Initiés en 2014, cinq ateliers ont été réalisés, permettant de sensibiliser et d'informer 54 personnes issues de 36 entreprises.

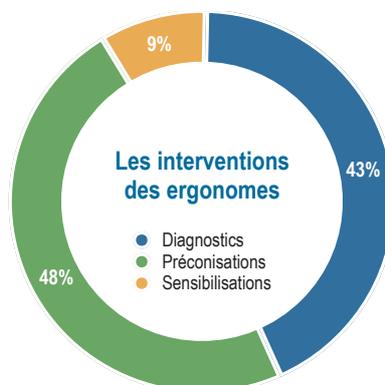
LES ERGONOMES

> Deux ergonomes exercent au SSTRN, en réponse aux sollicitations des médecins du travail (71% de leur activité) et au sein de la cellule maintien dans l'emploi (29%).

> Ils ont mené, en 2015, 113 interventions auprès de 102 entreprises (contre 56 en 2014), dont 89 ont été clôturées. Ces interventions ont été principalement conduites dans des entreprises du secteur des services, avec toujours une part importante de PME de moins de 50 salariés (44%).



> Les interventions des ergonomes portent essentiellement sur des actions de diagnostic et de conseil.

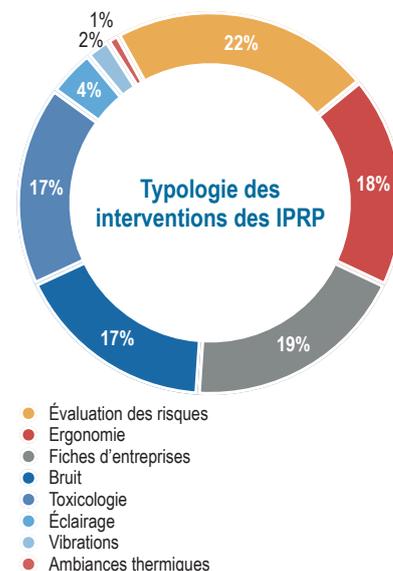


LES INTERVENANTS EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

> Positionnés sur deux équipes santé travail, les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) assistent les médecins du travail dans le suivi des entreprises. Ils mènent des actions dans le but d'aider les employeurs dans leur démarche de prévention : diagnostic, avec ou sans mesurage, conseil, sensibilisation.

> Suivant la création de nouvelles équipes dans les centres, notamment les centres créés cette année, le nombre d'IPRP du SSTRN est en augmentation en 2015 avec 13 IPRP représentant 12,15 ETP, contre 12 personnes représentant 9,7 ETP l'année

précédente. Deux embauches ont été réalisées et un départ à la retraite enregistré.



> Ils ont engagé 969 interventions, dont 861 ont été clôturées. Une croissance forte de 42% du nombre d'interventions (682 en 2014 et 441 en 2013) qui s'explique par le recrutement de trois IPRP supplémentaires, le développement de la complémentarité dans les équipes qui permet d'initier de nombreuses interventions, la définition d'attendus et la fiabilisation du suivi de l'activité. Ces interventions des IPRP ont été menées auprès de 598 entreprises adhérentes cette année, contre 441 en 2014 (+35%). Essentiellement des PME, 60% ayant moins de 50 salariés, et même 38% employant moins de 20 personnes.

PARTICIPATION AUX ENQUÊTES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

Parmi les missions réglementaires des médecins du travail, la participation à des enquêtes épidémiologiques est importante. Elle permet de contribuer à la connaissance de l'état de santé des salariés dans les entreprises et au repérage des risques et maladies professionnelles émergents. Conscient de l'aspect majeur de cette mission, les médecins du travail du SSTRN sont des contributeurs importants de plusieurs réseaux de recherche épidémiologique. Ces réseaux et ces enquêtes participent à la mise en commun des informations sur les pathologies et les risques professionnels.

Elle est une constituante importante de la prévention et a d'ailleurs été inscrite comme axe de développement dans le troisième plan santé travail. Les infirmiers santé travail du SSTRN participent également à ces enquêtes.

EVREST

26 médecins du travail et 15 infirmiers du SSTRN participent à l'enquête EVREST, dispositif de veille et de recherche en santé au travail, (plus de 68% des participants du dispositif régional de ce réseau). En 2015, 2055 fiches ont été renseignées, dont 1571 fiches "10 paires"

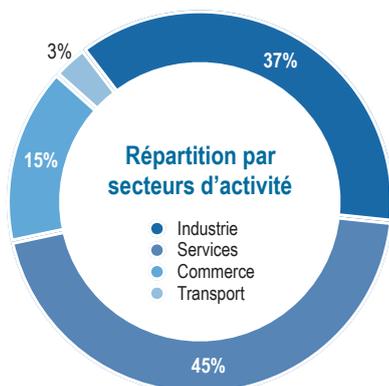
et 484 EVREST entreprises ou EVREST profession, notamment une étude sur les risques liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) chez les commerciaux.

RNV3P

Huit médecins du travail sont des contributeurs réguliers au réseau RNV3P, réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles, qui regroupe les 32 centres de consultation de pathologie professionnelle (CCPP) de France métropolitaine et un échantillon de services de santé au travail (SST).



Sensibilisation en entreprise sur le risque vibrations et le réglage des machines.



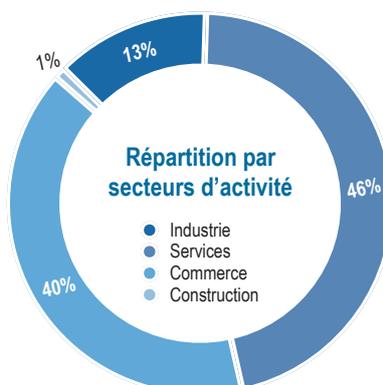
> L'activité des IPRP n'est pas centrée uniquement sur les interventions en entreprises. Ils consacrent un temps significatif au développement de l'offre de service du SSTRN en matière de prévention collective. Ils sont ainsi des acteurs importants des actions collectives des équipes dans la réalisation des documents de prévention, des sessions de sensibilisation en entreprises. Ils œuvrent également à la conception et au déploiement des ateliers de prévention (lire page 13), et ont notamment mis en place en 2015 un nouveau rendez-vous consacré à la pénibilité qui rencontre un franc succès.

LES ASSISTANTS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

> Les assistants santé et sécurité au travail (ASST), partagés, comme les IPRP, entre deux équipes santé travail, mènent une mission de repérage et de prévention auprès des TPE/PME. Ainsi, 91% de leurs

interventions ont lieu dans des entreprises de moins de 20 salariés, les autres étant le plus souvent réalisées en binôme avec un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire, généralement l'IPRP ou l'infirmier santé travail.

> Fin 2015, 17 ASST représentant 14,2 ETP exercent au SSTRN, deux recrutements ayant été effectués cette année. Leur activité a représenté 1718 interventions, en hausse de 14% par rapport à 2014. Ces interventions ont porté sur 1417 créations ou mises à jour de fiches d'entreprises, 2813 fiches de données de sécurité traitées et 63 métrologies en entreprises.



> Comme les IPRP, les ASST participent activement aux actions collectives du SSTRN telles que la participation aux groupes travaillant sur les documents de prévention ou la participation aux sessions de sensibilisation en entreprises. Le travail se poursuit pour l'amélioration des outils et l'harmonisation des pratiques.

2585
ENTREPRISES
VISITÉES

2477
FICHES
D'ENTREPRISES



969
INTERVENTIONS
DES IPRP EN EST

1718
INTERVENTIONS
DES ASST

684
ÉTUDES
MÉTROLOGIQUES

1375
ÉTUDES DE POSTES
& DIAGNOSTICS
EN ERGONOMIE

2813
FICHES
DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ

1014
INTERVENTIONS
EN CHSCT

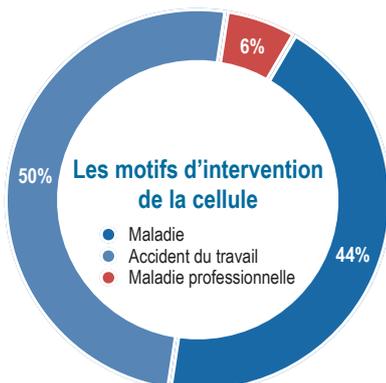


Faire du salarié un acteur de son maintien dans l'emploi.

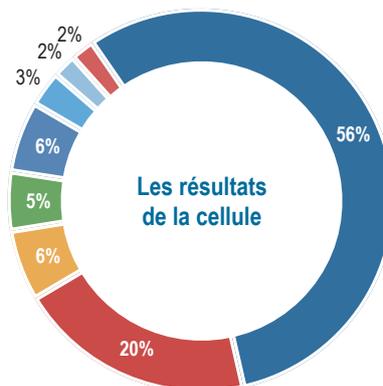
LA CELLULE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

> La cellule maintien dans l'emploi a été mise en place en 2012 au sein du SSTRN pour contribuer au maintien dans l'emploi des salariés le plus en amont possible. L'idée : faire des salariés suivis les acteurs de leur démarche en recherchant d'abord à les maintenir à leur poste de travail dans l'entreprise et en associant systématiquement l'employeur et le manager de proximité du salarié concerné. Elle est composée d'un médecin du travail, d'une secrétaire médicale, d'une assistante sociale du travail, d'une psychologue du travail et de deux ergonomes.

> La cellule a accompagné 189 salariés en 2015, parmi lesquels 122 sont des dossiers nouveaux. 64 de ces dossiers ont été initiés en 2014 et 27 en 2013, preuve que l'action de la cellule maintien dans l'emploi s'inscrit dans la durée et que cette mission d'accompagnement est importante.



> Dans la conduite de ces dossiers, 242 entretiens individuels ont été menés auprès des salariés demandeurs, dont 59% sont des femmes et 83% sont issus du secteur de la grande distribution et du transport logistique. Le plus souvent (64%) déjà en arrêt de travail quand ils sont vus par la cellule, les salariés suivis souffrent dans 66% des cas d'une pathologie touchant l'appareil locomoteur.



- Reprise avec aménagement de poste
- Inaptitude
- Reprise sans aménagement
- Reclassement
- Fin de contrat
- Perdu de vue
- Formation
- Arrêt de travail
- Inaptitude

> La cellule maintien dans l'emploi ne travaille pas seule et développe des partenariats avec les acteurs du secteur : CARSAT, SAMETH, Inspection du travail, Agefiph, Centre de réadaptation professionnelle de la Tourmaline, Centre de réé-

ducation et de réadaptation de Pen Bron, assistantes sociales de l'association Echo Dialyse (Rezé). Elle assure également une veille réglementaire permanente et participe à différents rendez-vous d'échange et d'information, notamment les journées de la SMSTO (Société de Médecine et de Santé au Travail de l'Ouest).

LE SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL

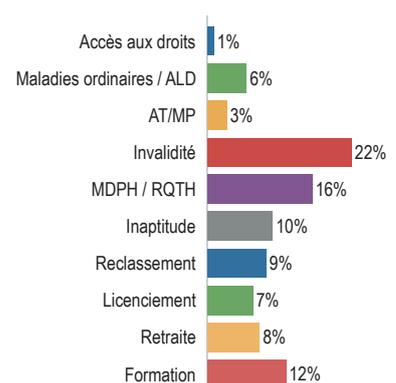
> Le SSTRN emploie une assistante sociale du travail qui officie pour les entreprises de moins de 100 salariés, à la demande des médecins du travail, ainsi que pour la cellule maintien dans l'emploi. Elle assure des permanences dans les centres, au plus près des entreprises et des salariés suivis.

> En 2015, elle a traité 307 dossiers et réalisé pour cela 501 entretiens. Une action qui concerne essentiellement les travailleurs ayant un statut d'employé (79%).



> Ses interventions concernent le plus souvent les conséquences de l'invalidité et le reclassement professionnel.

Les motifs des demandes d'intervention du service social du travail





Construit durant l'été et déployé en test à l'automne, l'atelier Pénibilité intéresse nombre d'adhérents.

Le SSTRN assure depuis longtemps des formations SST (sauveteur secouriste du travail) et PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) animées par des formatrices habilitées. Depuis 2014, il propose également des ateliers thématiques de sensibilisation collective sur le Document Unique d'évaluation des risques, les risques psychosociaux et, fin 2015, la pénibilité.

NOUVEL ATELIER SUR LA PÉNIBILITÉ

En réponse à l'introduction dans le Code du travail de la pénibilité, le SSTRN a conçu un nouvel atelier réservé aux chefs d'entreprises, responsables des ressources humaines ou gestionnaires administratifs. Les objectifs visés : expliquer la notion de pénibilité, répondre au questionnement des chefs d'entreprises et responsables ressources humaines et leur donner les clefs pour gérer cette nouvelle obligation réglementaire, sensibiliser au repérage des risques professionnels dans l'entreprise. L'idée : donner une méthode pratique aux participants tout en faisant le lien entre l'évaluation des risques professionnels et la pénibilité. Car le lien est évident avec la réalisation du Document

Unique, pour lequel le SSTRN propose déjà un accompagnement sous la forme d'un atelier également gratuit. Deux sessions tests ont été programmées fin novembre, très rapidement remplies, qui ont permis de valider le concept et le contenu : deux heures d'explication et de discussion sur la base d'exemples. Un plan de déploiement a ensuite été initié et un calendrier mis en place pour programmer ce nouvel atelier dans les différents centres à compter de début 2016. Pour chaque atelier, un support de fin de session est remis à chaque participant, accompagné des outils permettant l'évaluation dans son entreprise.

PROGRAMMATION SECTORISÉE

En 2015, avec l'ouverture du nouveau centre de Saint-Herblain et la fermeture du pôle technique situé rue Lamineur, la sectorisation des rendez-vous de sensibilisation et d'information est devenue effective. Les formations SST (formation initiale et recyclage) et les ateliers se tiennent donc désormais dans les différents centres SSTRN, au plus près des entreprises adhérentes. Davantage d'IPRP ont pour cela été formés à l'animation des ateliers

et l'équipe du service formation (trois formatrices et une assistante) a multiplié son parc de matériel pour en équiper les centres concernés et revu en profondeur son organisation technique. La gestion des inscriptions et le suivi administratif ont également progressé, un système informatique interne de gestion ayant été mis en place, facilitant entre autre l'édition des attestations de formation. Couplé à la possibilité de se pré-inscrire en ligne sur le site internet, il permet de multiplier les sessions proposées.

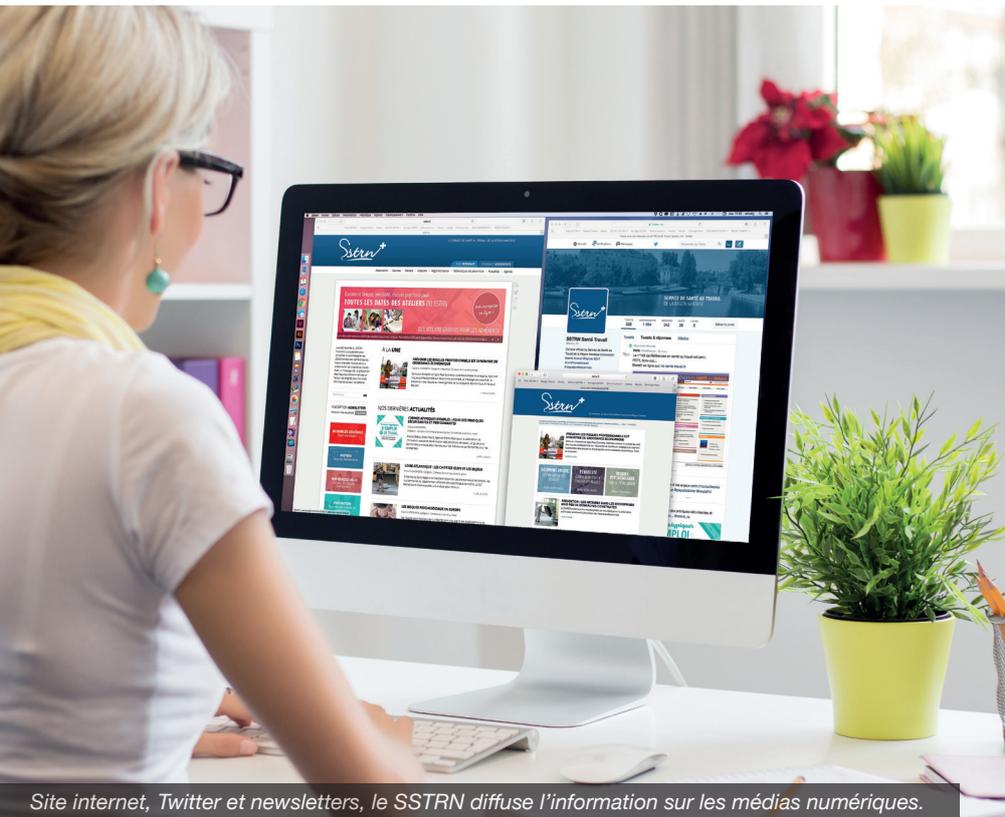
PROMOTION PLUS EFFICACE

Pour assurer la promotion de ces rendez-vous offerts aux adhérents dans le cadre de leur cotisation annuelle, les newsletters éditées par le service communication sont mises à contribution, suscitant à chaque envoi un réel engouement.



Plus d'information et pré-inscription aux ateliers de prévention du SSTRN sur le site internet : www.sstrn.fr/ateliersPREVENTION

DÉVELOPPER L'INFORMATION DE PRÉVENTION



Site internet, Twitter et newsletters, le SSTRN diffuse l'information sur les médias numériques.

AU CŒUR DE LA MISSION DU SSTRN, L'INFORMATION DE PRÉVENTION

Pour répondre à sa mission de prévention santé travail, le SSTRN poursuit le développement de sa gamme de documents de prévention. Les thématiques proposées sont nombreuses et répondent aux critères définis dans un kit de prévention, ensemble documentaire permettant de traiter un sujet de manière complète en apportant une information différenciée aux salariés des entreprises et aux employeurs : dépliant pour les salariés, guide pratique à destination des employeurs, dossier internet, affiches, documents complémentaires de type cartes mémo, supports d'animation et de présentation.

Quinze nouveaux documents de prévention ont été réalisés en 2015, douze dépliants à destination des salariés et trois guides pratiques pour les employeurs, auxquels s'ajoutent cinq affiches. Elles peuvent être, sur demande, envoyées aux entreprises pour un affichage dans les locaux de travail.

Cette année, ce sont au total 64 250 documents de prévention qui ont été imprimés lors des différents tirages et mis à disposition des visiteurs dans les salles d'attente de nos centres. Ils sont également distribués directement dans les entreprises via les ASST, IPRP, infirmiers et médecins du travail lors de leurs visites d'entreprises. Ces documents font l'objet d'actions collectives qui sont menées conjointement tout au

long de l'année par les professionnels de la prévention et le service communication. En 2016, afin de poursuivre le développement de cette gamme de supports au-delà de la création de nouvelles thématiques, un travail sera mené pour compléter les thèmes initiés avec l'édition de guide employeurs, de dossiers internet et d'affiches.

DOCUMENTATION ET VEILLE D'INFORMATION

Le SSTRN emploie depuis 2009 une documentaliste dont la mission est double. En premier lieu, elle répond aux demandes de recherche documentaire pointue des médecins du travail et des préventeurs dans l'exercice de leur mission (52 recherches effectuées en ce sens en 2015). Ensuite, elle réalise une veille d'information technique à destination des équipes santé travail, participe à la veille d'information généraliste pour les médias de la communication externe, et gère la documentation interne. En fin d'année, à la faveur de son départ et de son remplacement, cette fonction a été intégrée à l'équipe du service communication & information, constitué aujourd'hui de trois personnes qui maîtrisent l'ensemble du périmètre technique.

NOUVEAU SITE INTERNET, ACTUALITÉS EN LIGNE & NEWSLETTERS

En 2015, l'équipe du service communication & information a mené un travail conséquent pour réinventer les outils de communication numérique et développer l'information santé travail à destination des adhérents et du public. En premier lieu, ce travail a permis le développement et la mise en ligne d'un site internet entièrement modernisé. Celui-ci informe sur les missions du SSTRN, le



Les nouveaux dépliants édités en 2015.

fonctionnement des équipes santé travail et le rôle des métiers qui les composent, le périmètre réglementaire de la santé au travail. Des évolutions sont prévues régulièrement pour augmenter ses fonctionnalités et compléter les informations qu'il propose. Ainsi, la section réglementation du site devrait accueillir en 2016 l'ensemble des textes définissant la santé au travail ainsi que des actualités juridiques tirées de la veille réalisée par notre juriste.

La nouveauté la plus importante du site, la création d'un flux d'actualités, répond à la mission du SSTRN de prévention et de promotion de la santé au travail. Issues d'une veille réalisée quotidiennement, ces actualités permettent de diffuser l'information de prévention, de relayer les actualités intéressantes des acteurs du secteur, d'apporter des éléments permettant de comprendre la santé au travail et son contexte économique et social. Les actualités du site sont relayées dans des newsletters aux adhérents et aux inscrits tous les 15 jours. Ainsi, plus de 28 000 mails étaient envoyés chaque fois, avec un taux de lecture moyen de plus de 25%. Des actualités et des newsletters qui assurent l'explication des missions du Service et avec une grande efficacité la promotion des ateliers et des formations.

Retrouvez
tous nos documents
de prévention sur
www.sstrn.fr

LE SSTRN SE DÉVELOPPE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour appuyer le site internet et augmenter sa visibilité sur internet, le SSTRN est présent depuis octobre sur les réseaux sociaux LinkedIn, Viadeo et, surtout, Twitter. Ce dernier, qui affiche une audience

très importante, est utilisé pour promouvoir les informations publiées sur le site et relayer celles d'autres acteurs. Bien que difficilement mesurables, les effets induits du compte **@sstrn_44**, qui prend de l'ampleur, sont réels : la visibilité de l'action du SSTRN augmente (le compte est suivi notamment par l'INRS, l'INVS et les principaux acteurs régionaux) et sa crédibilité est en hausse sur la toile, en faisant un interlocuteur reconnu de la santé au travail sur son territoire.

FORMATIONS ET ATELIERS : PRÉ-INSCRIPTIONS EN LIGNE

Après l'été et les premiers mois de fonctionnement et de validation, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au site internet. Elles ont pour objectif de faciliter la promotion et la gestion des ateliers de sensibilisation et des formations proposés dans le cadre de la cotisation annuelle. Un système de pré-inscription en ligne a été développé, qui permet aux adhérents de mieux repérer les disponibilités et de gagner du temps dans le processus d'inscription. Ce système n'est pas totalement automatisé, une assistante prenant le relais auprès des entreprises pour organiser au mieux le remplissage des sessions et gérer l'organisation et le suivi administratif.

En parallèle, un outil informatique de gestion des formations a été mis en place, facilitant notamment le suivi administratif et l'édition des attestations remises aux participants. Initiés en 2014, des supports de fin d'atelier sont également remis, accompagné des outils permettant l'évaluation dans son entreprise.



DES CENTRES RÉNOVÉS POUR UN MEILLEUR SERVICE



Le nouveau centre de Sainte-Luce-sur-Loire.

Dès 2012, en réponse aux décrets d'application de la loi de juillet 2011, le conseil d'administration du SSTRN lançait un plan ambitieux de recomposition des infrastructures immobilières du Service. De 34 centres, souvent de taille modeste où exerçaient de 2 à 5 professionnels, le projet prévoyait de passer à 12 centres. Redéfinissant les secteurs géographiques sur le territoire de compétences du SSTRN, les premiers centres nouveaux ont été **Ancenis**, rénové et agrandi en 2012, et **La Chapelle-sur-Erdre**, déménagé au rez-de-chaussée d'un immeuble neuf et rassemblant les équipes des anciens centres de La Chapelle Clouet, La Chapelle Toscane et Nantes Ranzay. Fin 2014, les équipes de Rezé et Vertou investissaient deux étages d'un tout nouveau bâtiment à **Vertou**.

Ce dernier était le premier d'une série de cinq centres qui allaient être mis en route en à peine cinq mois jusqu'à avril 2015. Le nouveau centre de **Pornic** a ouvert le 27 janvier après une année passée dans des bâtiments temporaires le temps d'un agrandissement et d'une rénovation. Le

centre de **Sainte-Luce-sur-Loire** a remplacé ceux de Carquefou et de Thouaré-sur-Loire le 17 Février, accueillant trois équipes santé travail. Le centre de **Nantes Est** a ensuite pris ses quartiers à Malakoff, en bord de Loire, en investissant le 17 mars deux étages d'un immeuble neuf dans ce quartier difficile que la ville souhaitait dynamiser. La fin de ce cycle a été marquée fin avril par le déménagement des équipes des centres de **Saint-Herblain** (Ampère et Lamineur), de Couëron et de Saint-Etienne-de-Montluc, regroupées en un centre occupant les trois étages supérieurs du bâtiment Novalis, au terminus du tram L1.

DÉPLOYER LES ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRES

Cet ambitieux plan a été rendu nécessaire par la mise en place, commandé par la loi de 2011, d'équipes santé travail pluridisciplinaires pour assurer une prévention collective en santé travail en plus du suivi individuel des salariés. Ces équipes santé travail sont composées, au SSTRN, de deux

médecins du travail accompagnés de leur secrétaires médicales, d'un infirmier santé travail assurant des entretiens individuels, d'un IPRP (intervenant en prévention des risques professionnels), d'un ASST (assistant santé sécurité travail), d'une secrétaire médicale d'équipe, ces trois derniers postes étant partagés sur deux équipes.

OFFRIR UN MEILLEUR ACCUEIL ET UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE

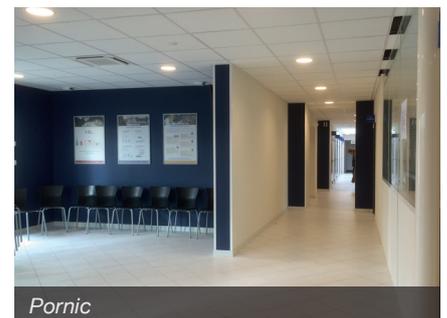
La charte graphique du SSTRN a été adaptée aux bâtiments et donne une identité forte à l'espace d'accueil et d'attente. Des bureaux d'accueil ont été imaginés dans les centres les plus importants afin de privilégier l'accueil humain et la qualité du service. Un affichage de prévention a également été installé dans ces espaces. Point important de cette réorganisation des centres : un local spécial équipé d'une cabine audio à isolation acoustique a été chaque fois aménagé pour réaliser sur place les examens complémentaires demandés par les médecins du travail.



Saint-Herblain (immeuble Novalis)



Nantes Est Malakoff



Pornic

DES SOLUTIONS POUR PALLIER LA BAISSÉ DU TEMPS MÉDICAL

RECRECITER DES MÉDECINS DU TRAVAIL

Après le départ, en 2014, de sept médecins du travail, qui n'ont pu être alors compensés par des embauches, l'année 2015 s'est inscrite dans une logique inverse. Ainsi, si trois départs ont été enregistrés (dont un départ à la retraite), équivalents à 2,72 ETP, neuf recrutements ont pu être menés, représentant 6,98 ETP. À l'exception d'un professionnel venant d'un service en entreprise, ces médecins du travail ont été captés sur d'autres régions, permettant de ne pas pénaliser le temps médical disponible sur le département.

VALORISER LA FILIÈRE SANTÉ TRAVAIL ET LA FORMATION EN MÉDECINE DU TRAVAIL

Le nombre de médecins du travail formés chaque année en France est insuffisant et séduire les jeunes diplômés devient un enjeu important. Pour pérenniser son action et maintenir le plus possible le temps médical disponible pour le suivi individuel et la prévention santé travail, le SSTRN s'est engagé dans une démarche volontaire



Débriefing entre le collaborateur médecin et le médecin du travail tuteur.

d'accompagnement et de formation. Une convention tripartite signée avec l'ARS et le CHU, permettant au SSTRN d'accueillir des internes en médecine pour découvrir la santé au travail. Ainsi, quatre internes ont été intégrés pour six mois. Le développement de l'accueil des internes est une solution probante dans l'optique de recruter : parmi les internes accueillis depuis début 2015, deux ont validé ensuite un CDI dans le Service.

Parallèlement, deux collaborateurs médecins (généraliste et urgentiste en reconversion) ont été accueillis et sont tutorés pendant quatre ans pour parfaire leur formation en médecine du travail.

Ce travail est accompagné par la volonté des médecins du travail de transmettre leur savoir, et ainsi contribuer aux solutions pour séduire de nouveaux professionnels et maintenir le temps médical.

DES CRÉATIONS DE POSTES POUR RENFORCER LA PRÉVENTION

AMÉLIORER L'ACCUEIL DES SALARIÉS DANS LES NOUVEAUX CENTRES

À la lecture du constat concernant l'accueil dans les nouveaux centres, plus grands et dotés de trois ou quatre équipes santé travail, le SSTRN a décidé la création d'un poste de **secrétaire médicale d'accueil** pour les centres les plus importants. Les missions sont principalement axées sur le travail de l'accueil, l'orientation des visiteurs et la première saisie informatique des renseignements. Pourvus par mobilité interne, les postes ont été ouverts au printemps 2015. De plus, sept secrétaires médicales et cinq secrétaires médicales d'équipes ont rejoint le Service, en accompagnement des recrutements des nouveaux médecins du travail et du déploiement des équipes santé travail.

CONSTITUER LES ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRES

La mise en œuvre progressive des équipes santé travail pluridisciplinaires a été accompagnée d'un plan de recrutement des pro-

fessionnels les composants. En 2015, cinq nouvelles équipes ont été mises en place dans les centres.

Ainsi, six **infirmiers santé travail** ont rejoint le Service, permettant d'augmenter le temps disponible pour mener les entretiens infirmiers qui sont réalisés tous les deux ans en alternance avec les visites médicales des médecins du travail.

Trois **intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)** ont également été recrutés. Avec les infirmiers et les médecins, ils réalisent les visites d'entreprises, effectuent des diagnostics et des actions de conseil, conduisent des actions de sensibilisation en entreprises.

En parallèle, deux secrétaires médicales ont validé leur formation d'une année et sont devenues **assistantes en santé et sécurité au travail**. Les ASST sont les premiers éléments de la politique de prévention primaire et souvent le premier contact de l'employeur avec son service de santé au travail.

AMÉLIORER LE PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ

Afin d'améliorer et mieux piloter l'activité des professionnels de la filière prévention, le SSTRN avait décidé à l'automne 2014 la création d'une équipe de coordination. Après le recrutement d'un coordinateur technique (IPRP et ASST) l'an dernier, cette équipe a été finalisée en 2015 avec l'arrivée de coordinateurs pour les secrétaires médicales, les infirmiers santé travail et les médecins du travail. Leur mission est de travailler à l'harmonisation des pratiques, développer les projets et les actions de prévention collective menées auprès des adhérents, piloter l'activité technique de chaque métier, assurer le recrutement en lien avec le service ressources humaines. Cette équipe sera encadrée fin 2016 par un nouveau directeur de la filière prévention, le précédent étant parti à la retraite.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

JANVIER

NOUVEAU CENTRE DE PORNIC

Ouverture du centre rénové et agrandi de Pornic, accompagnée de la création d'une première équipe santé travail pluridisciplinaire.

FÉVRIER

NOUVEAU CENTRE DE SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Ouverture du nouveau centre de Sainte-Luce-sur-Loire, qui remplace les centres de Carquefou et Thouaré-sur-Loire. Création d'une troisième équipe santé-travail pluridisciplinaire.

NOUVELLE ÉQUIPE À PORNIC

Création d'une seconde équipe santé travail sur le centre de Pornic.

MARS

NOUVEAU CENTRE DE NANTES EST MALAKOFF

Ouverture du nouveau centre de Nantes Est, dans le quartier Malakoff.

AMÉLIORATION DU CENTRE DE LA CHAPELLE

Travaux d'amélioration pour l'accueil du public dans le centre de La Chapelle-sur-Erdre. Redéfinition de l'accueil et des salles d'attente.

AVRIL

NOUVEAU CENTRE DE SAINT-HERBLAIN

Ouverture du nouveau centre de Saint-Herblain, dans l'immeuble Novalis au terminus du tramway L1. Création d'une troisième équipe santé travail.

MAI

NOUVEAU SITE INTERNET

Lancement du nouveau site internet **www.sstrn.fr**, qui fait le plein de contenu et de nouvelles fonctionnalités, dont un flux d'actualités quotidiennes et des newsletters périodiques.

JUIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS

Temps fort de l'année pour l'association SSTRN, l'assemblée générale a permis de faire le bilan de l'année passée et rassembler les adhérents volontaires.

JUILLET

SENSIBILISATION TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Comme chaque année, les équipes du centre de Pornic lancent leur campagne de sensibilisation collective des travailleurs saisonniers. Sujets développés en 2015 : les travailleurs en camping et en restauration.

AOÛT

NOUVELLE ÉQUIPE À NANTES EST

Création d'une seconde équipe santé travail sur le centre de Nantes Est Malakoff.

SEPTEMBRE

COMMISSION S.I. DU CISME

Le SSTRN intègre la commission système d'information du CISME, fédération nationale des services de santé au travail inter-entreprises.

OCTOBRE

NOUVEL ATELIER PÉNIBILITÉ

Lancement de nouveaux ateliers gratuits pour expliquer la pénibilité aux adhérents.

PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour renforcer l'audience du nouveau site internet, le SSTRN investit Twitter, Viadéo et LinkedIn.

NOVEMBRE

PORTES OUVERTES À SAINTE-LUCE

Le 26 novembre, les équipes du centre de Sainte-Luce-sur-loire accueillent les adhérents du secteur pour une journée d'ateliers de prévention et d'information.

LE SERVICE FORMATION SE SECTORISE

Le service formation (SST / PRAP) déménage sur le nouveau centre de Saint-Herblain Novalis. Les sessions de formation sont maintenant organisées au plus près des adhérents, sur les différents centres.

INTÉGRATION D'INTERNES

Trois internes en médecine du travail arrivent au SSTRN, pour six mois de stage de formation pratique aux côtés des médecins du travail. Un 4^e interne a été accueilli de mai à octobre.



Le SSTRN est une association à but non lucratif régie par la loi du 8 juillet 1901. Il ne recherche donc pas le bénéfice au-delà de ce qui est nécessaire pour une gestion raisonnable. Le conseil d'administration, avec la direction générale et la direction financière, établit un budget annuel prévoyant un niveau de ressources permettant de faire face aux besoins de l'association dans l'exercice de ses missions auprès de ses adhérents et dans le respect de la réglementation.

LES RESSOURCES

> Les ressources de l'association proviennent principalement des cotisations de ses adhérents, appelées en début d'année, dont les modalités de calcul sont arrêtées par le conseil d'administration.

> La cotisation est calculée sur la base de la masse salariale en année N-1, multipliée par un taux de cotisation (de 0,3% en 2015, identique depuis plus de 10 ans). Ce calcul est ensuite encadré par un plancher de

cotisation par salarié, fixé à 68 € en 2015 et inchangé depuis 2013. Le nombre de salariés pris en compte est celui déclaré par l'adhérent au 31 décembre de l'année N-1. Enfin, la cotisation ainsi calculée est pondérée par un coefficient lié au nombre de salariés de l'établissement. Cette grille de pondération a été abaissée en 2014 par rapport à 2013.

> L'ensemble des actions de prévention de santé au travail est compris dans la cotisation annuelle.

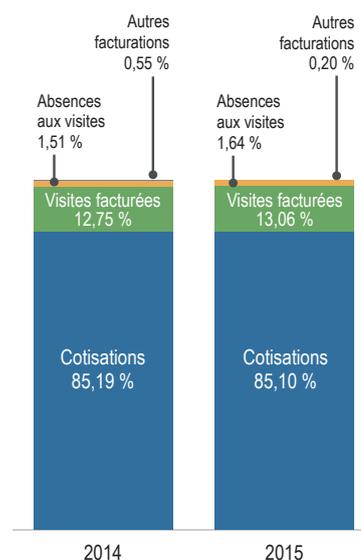
> Certaines visites médicales font l'objet d'une facturation distincte à celle de la cotisation, concernant notamment l'embauche d'un salarié, tout comme les absences aux visites et les visites pour les intérimaires, les employés de maison et les salariés des associations intermédiaires. Le montant unitaire de ces visites est de 68 €, inchangé depuis 2013.

> En 2015, les ressources du SSTRN ont progressé de 1,70% par rapport à l'année 2014.

LES RESSOURCES D'EXPLOITATION

> La structure des produits reste identique d'une année à l'autre : les cotisations représentent la ressource principale (85,10% contre 85,19% en 2014).

Les ressources d'exploitation



> Les visites facturées progressent globalement de 2,34% par rapport à 2014, conséquence d'une attention accrue du SSTRN à répondre en priorité aux demandes de visites d'embauche et d'intérim.

> Il faut noter qu'après une année de décroissance de l'absentéisme aux visites en 2013, celui-ci progresse de nouveau en 2015 (+4%). Cet absentéisme représente plus de 5 500 visites non effectuées pour cause d'annulation tardive (moins de 48 heures ouvrables avant le rendez-vous) ou d'absence du salarié au rendez-vous, soit l'activité de près de trois médecins du travail sur une année.

DÉTAIL DES RESSOURCES	2012	2013	2014	2015
Cotisations sur salaires	12 615 k€	12 189 k€	12 695 k€	13 652 k€
Cotisations au plancher	5 157 k€	6 274 k€	6 247 k€	5 854 k€
Cotisations convention	175 k€	172 k€	174 k€	176 k€
Facturation visites d'embauche	2 081 k€	2 061 k€	2 122 k€	2 174 k€
Facturation visites intérim	1 060 k€	791 k€	830 k€	847 k€
Facturation absences aux visites	358 k€	339 k€	363 k€	379 k€
Autres factures	55 k€	47 k€	41 k€	47 k€
TOTAL	21 501 k€	21 873 k€	22 744 k€	23 129 k€

> Les autres produits d'exploitation diminuent de 7,4% [de 1 026 k€ en 2014 à 764 k€ en 2015], en raison de transferts de charges moins importants.

> Les produits d'exploitation 2015 s'élèvent à 23 893 k€ contre 23 769 k€ en 2014, soit une croissance de 0,52%.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES

> Les produits financiers s'élèvent en 2014 à 74 k€, contre 185 k€ l'année précédente. La charge d'intérêt annuelle liée à l'emprunt contracté dans le cadre de la mutation immobilière 2012-2016 a été de 24 k€ en 2015. Le remboursement de cet emprunt a commencé en octobre 2015.

> Les produits exceptionnels sont le résultat des cessions des centres de Carquefou et de Saint-Herblain Lamineur, et de la participation du propriétaire du nouveau centre de Sainte-Luce-sur-Loire aux travaux d'aménagement du site, représentant environ 200 k€. Ces actions ont été réalisées dans le cadre de la mutation immobilière 2012-2016.

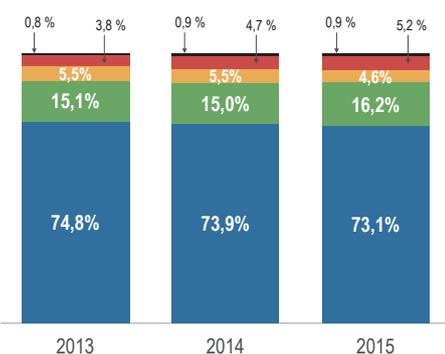
LES CHARGES

Comme pour les produits, nous retrouvons trois grandes catégories : exploitation, financières et exceptionnelles.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

> En 2015, les charges d'exploitation augmentent de 5,42% (+ 1 292 k€).

Répartition des charges d'exploitation



> Les charges de personnel restent le poste principal, bien qu'en diminution depuis 2013, à 73,1% en 2015 contre 74,8%. Elles progressent cependant de 4,2% (+ 741 k€) d'une année sur l'autre

> Cette évolution est liée à la mise en place de la réforme 2011, avec notamment l'intégration d'infirmiers santé travail et d'IPRP, le maintien de l'effectif médecins et la création de l'équipe de coordination..

> Le poste achats et charges externes, qui comprend entre autres les charges locatives des locaux, croît de 503 k€. Cette variation est liée à la mise en œuvre du projet immobilier 2012-2016 avec la mise en route en 2015 de quatre centres nouveaux ou rénovés (Pornic, Sainte-Luce-sur-Loire, Nantes Est Malakoff et Saint-Herblain Novalis) qui ont nécessité des charges d'installation exceptionnelles. Ce poste va décroître en 2016 pour ensuite se stabiliser. En 2015, il représente 16,2% des charges d'exploitation.

> Les impôts et taxes évoluent à la baisse (-11%). Le plan de formation, qui compose principalement cette part des charges, a été réalisé de manière plus optimisée, en privilégiant la formation en interne.

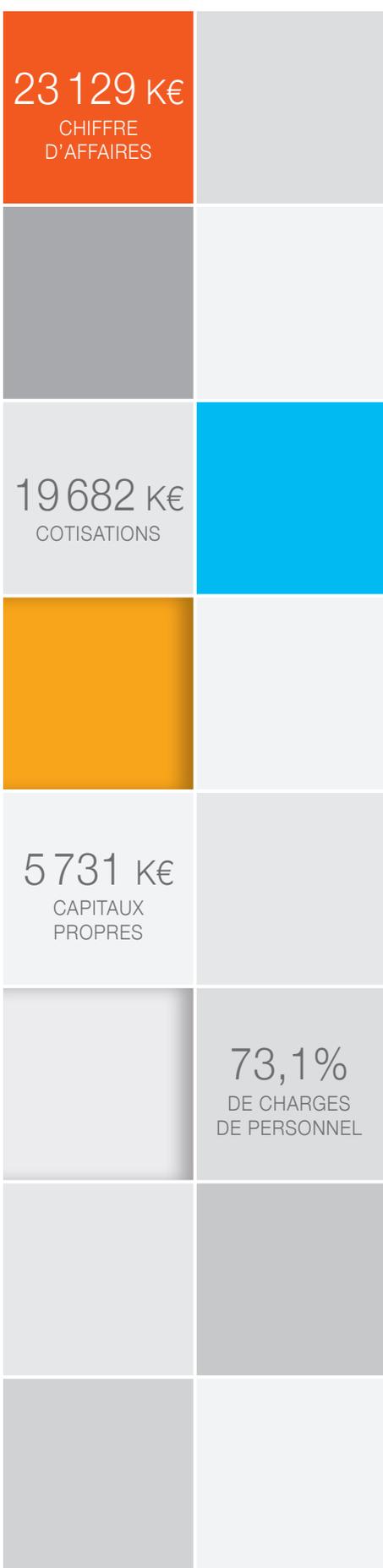
> La progression des autres charges est marquée principalement par la croissance des redevances de logiciels, liée à un effectif salarié plus important en 2015.

> L'évolution majeure des dotations aux amortissements et provisions est liée à la prise en compte dans les amortissements de l'ensemble des investissements attachés à la mutation immobilière 2012-2016.

CHARGES FINANCIÈRES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

> Des charges financières apparaissent en 2015, liées à un emprunt (1 500 k€) contracté pour faire face aux investissements immobiliers dans l'attente des ventes des anciens locaux.

> Les charges exceptionnelles reposent majoritairement sur la prise en compte du reliquat d'amortissement des centres cédés. Une dotation pour risques suite à des contentieux ressources humaines a été décidée, pour un montant de 90 k€.



LE COMPTE DE RÉSULTAT

> Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1 260 k€ en 2015 et le résultat financier excédentaire de 50 k€. Le résultat courant, addition de ces deux résultats, est un déficit de 1 210 k€. Il représente 5,23% des ressources facturées en 2015. Le résultat exceptionnel 2015 (240 k€) est attaché à la démarche immobilière.

> Bien qu'étant à but non lucratif dans le cadre d'une activité non marchande,

le SSTRN, est soumis à l'impôt sur les sociétés. Son montant est nul en 2015.

> Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi s'élève en 2015 à 284 k€. Il a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de recrutement pour le projet 2012-2016.

> Depuis l'exercice 2012, un accord d'entreprise concernant la mise en place de la

réserve spéciale de participation est opérationnel. En 2015, cette réserve est nulle.

> Le résultat net comptable 2015 présente une perte de 686,5 k€.



COMPTE DE RÉSULTAT

2015

2014

Ressources facturées	23 128 838	22 743 796
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	741 991	1 016 670
Autres produits	22 176	- 8 937
PRODUITS D'EXPLOITATION	23 893 005	23 769 403
Autres achats et charges externes	4 082 094	3 578 529
Impôts, taxes et versements assimilés	1 168 442	1 314 929
Salaires et traitements	12 436 427	12 027 087
Charges sociales	5 939 630	5 607 809
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 205 988	881 610
Dotations aux provisions	93 110	232 726
Autres charges	227 747	218 291
CHARGES D'EXPLOITATION	25 153 438	23 860 981
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 1 260 433	- 91 579
PRODUITS FINANCIERS	73 669	185 256
CHARGES FINANCIÈRES	23 982	11 645
RÉSULTAT FINANCIER	49 687	173 611
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 1 210 745	82 032
Produits exceptionnels sur opérations de gestion et opérations en capital	1 320 390	1 535
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	86 277	199 900
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 406 667	201 536
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion et opérations en capital	1 047 645	115 824
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	118 940	32 790
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 166 585	148 564
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	240 082	52 872
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	- 284 173	- 176 402
BÉNÉFICE OU PERTE	- 686 491	311 306

> La capacité d'autofinancement a été de 101 k€ en 2015, contre 905 k€ en 2014. Elle a permis de couvrir le remboursement naissant de l'emprunt.

> Dans le cadre du déploiement du projet immobilier 2012-2016, le SSTRN a investi 1 784 k€. L'emprunt souscrit pour participer à son financement a été porté à 1 500 k€ en septembre 2015 et son remboursement s'effectue depuis octobre 2015, à raison de

25 k€/mois. Ces éléments ont les impacts suivants sur les indicateurs financiers de l'association.

> Le fonds de roulement, c'est-à-dire ce dont dispose réellement l'association une fois toutes les dettes payées et les créances recouvrées, décroît de 158 k€, à 1 296 k€.

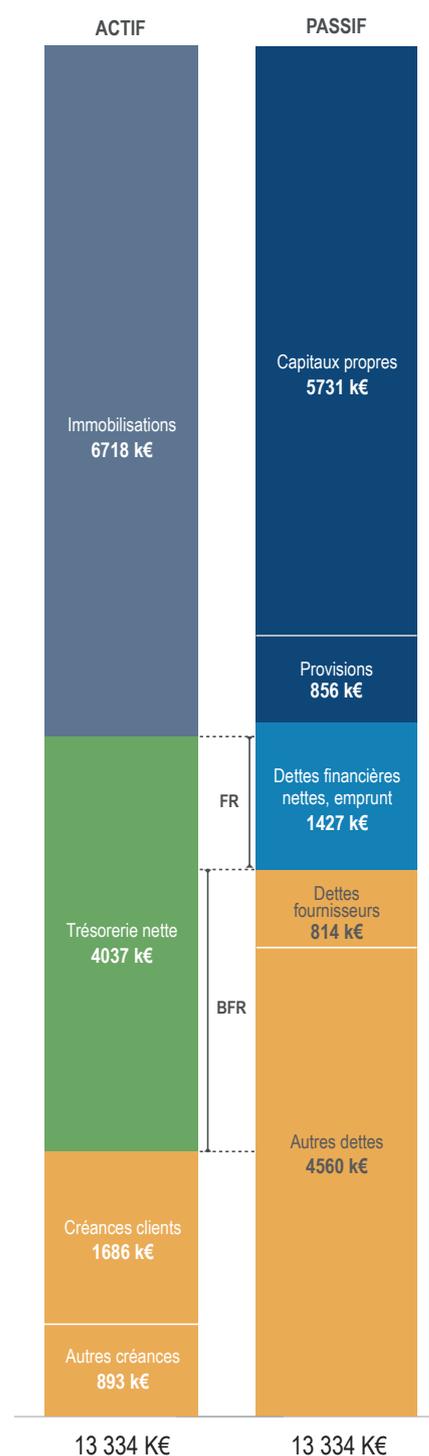
> Le besoin en fonds de roulement est toujours négatif tout en diminuant de 732 k€, il revient au niveau de 2011.

> Enfin, la trésorerie suit la même tendance avec une variation négative de 773,6 k€.

> La structure financière du SSTRN reste correcte fin 2015. Néanmoins, il apparaît qu'un résultat courant à l'équilibre s'avère nécessaire afin que le SSTRN puisse faire face à la fin de la mise en œuvre de la réforme 2011 : rénovation de trois centres et déploiement des équipes santé travail correspondant.

ACTIF	net 2015	net 2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 233	13 840
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 525 110	6 466 862
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	188 747	197 841
ACTIF IMMOBILISÉ	6 718 090	6 678 543
Avances et acomptes versés	-	2 569
Créances et compte rattachés	1 686 448	1 196 914
Autres créances	556 640	873 746
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	4 036 763	5 271 225
Charges constatées d'avance	331 097	310 564
ACTIF CIRCULANT	6 615 948	7 655 107
TOTAL	13 334 038	14 333 650

PASSIF	net 2015	net 2014
CAPITAL (ÉCARTS DE RÉÉVALUATION)	2 022 604	2 022 604
RÉSERVES	2 558 172	2 558 172
REPORT À NOUVEAU	1 356 910	1 045 604
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-686 491	311 306
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	480 300	536 893
CAPITAUX PROPRES	5 731 495	6 474 579
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	855 779	673 414
DETTES FINANCIÈRES	1 426 672	1 329 196
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	702 356	813 784
Dettes fiscales et sociales	4 522 584	4 058 463
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 960	882 170
Autres dettes	37 192	102 044
DETTES D'EXPLOITATION	5 320 091	5 856 462
TOTAL	13 334 038	14 333 650



FR : fond de roulement
BFR : besoin en fonds de roulement

www.sstrn.fr



SSTRN – Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné – BP 38549 – 44185 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 44 26 00 – Fax : 02 40 44 26 10
SIRET : 788 354 843 000 – Code APE : 8621 Z

